

REGLEMENT INTERIEUR DE LA LUDOTHEQUE INTERCOMMUNALE DU PAYS DE SOMMIERES

La ludothèque du Centre d'Animation du Pays de Sommières, est gérée par l'Association Départementale des FRANCAS du Gard en convention avec La Communauté de Communes du Pays de Sommières.

Elle propose 3 lieux d'accueil :

Sommières : l'espace culturel Lawrence Durrell, 1^{er} étage, salle carrousel, 245 boulevard Ernest François, 30250 Sommières

Congénies : Espace jeunes-Foyer 30111 Congénies

Combas : salle au-dessus de la mairie 30250 Combas

Pour toutes correspondances : Centre d'Animation du Pays de Sommières
150 chemin de la Sarriette
BP 12032
30252 Sommières Cedex 2

ARTICLE I- JOURS D'OUVERTURE ET HORAIRES

Ludothèque de Sommières :

Jours d'ouverture	Matin	Après-midi
Mercredi	10h00-12h30	14h00-18h00
Jeudi		16h30-18h00
Samedi	10h00-12h00	

*Fermeture les samedis pendant les vacances scolaires, au mois d'août et pendant les vacances de fin d'année.

Ludothèque de Congénies :

Jours d'ouverture	Matin	Après-midi
Mardi		16h30-18h00

*Fermeture pendant les vacances scolaires.

Ludothèque de Combas :

Jours d'ouverture	Matin	Après-midi
Vendredi		16h30-18h00

*Fermeture pendant les vacances scolaires.

L'accueil des enfants se fait de manière suivante :

- Les enfants de moins de 8 ans doivent être accompagnés d'un adulte et restent sous leur responsabilité.
- Les enfants de plus de 8 ans peuvent venir seuls (sous réserve d'une autorisation parentale signée lors de l'inscription).

ARTICLE II- INSCRIPTIONS A LA LUDOTHEQUE DE SOMMIERES

L'inscription est nécessaire avant toute fréquentation à la ludothèque ; Elle s'effectue sur place (à la ludothèque) ou au secrétariat du Centre d'Animation du Pays de Sommières, Domaine de la Saussinette, 150 chemin de La Sarriette.

Tel : 04 66 80 31 25

Mail : saussinette@francas30.org

Pour toute information spécifique (information, réservations de jeux...) : pbettinelli@francas30.org, 06.29.89.52.37

Dossier d'inscription :

Un dossier d'inscription est à compléter. Il doit contenir les pièces suivantes :

- Une fiche d'inscription
- Le paiement de l'adhésion
- En cas d'emprunt de jeu, un chèque de caution de 80€ pour les jeux de société et/ou de 300€ pour les grands jeux en bois.

Le dossier d'inscription est valable 1 an. Les chèques de caution sont rendus sur demande lorsqu'une adhésion se termine ou détruits 2 mois après la fin de l'adhésion, ou encaissés en cas de détérioration ou de non restitution des jeux (voir conditions article IV)

Une carte vous sera délivrée à l'inscription, elle vous sera demandée à chaque venue à la ludothèque.

ARTICLE III- TARIFS ET FACTURATION

Tarifs adhésion :

	EMPRUNTS		CAUTION
<u>ADHESION INDIVIDUELLE :</u>	tarifs :	1€ par jeu, 5€ par jeu géant	80€ jeux de société, 300€ jeux géants
CCPS : 5€	durée :	3 jeux de société pour 3 semaines, 3 jeux géants pour 4 jours	
HORS CCPS : 20€			
<u>ADHESION COLLECTIVE :</u>	tarifs :	1€ par jeu, 5€ par jeu géant (premier emprunt gratuit pour association CCPS)	150€ jeux de société, 600€ jeux géants
APE/ECOLE CCPS : gratuite	durée :	6 jeux de société pour 3 semaines, 6 jeux géants pour 4 jours	
ASSOCIATION CCPS : 30€			

Les chèques sont à libeller à l'ordre des Francas du Gard.

L'adhésion est à régler à l'inscription. Le paiement des jeux empruntés se fait au moment de l'emprunt ou à leurs restitutions.

ARTICLE IV- EMPRUNT DE JEUX

Pour le prêt de jeux et pour jouer sur place, chaque personne veillera à vérifier l'état des jeux avant et après leur utilisation.

En cas de perte de pièces, de dégradation, ou de non restitution, il sera demandé à l'usager soit le remplacement de la pièce, soit le rachat total du jeu, soit l'encaissement du chèque de caution.

À partir de deux semaines de retard, une pénalité de 1euro par jeu et par semaine vous sera demandée. Au bout d'un mois de retard (soit 7 semaines d'emprunt), le chèque de caution sera encaissé.

ARTICLE V- ASSURANCES ET RESPONSABILITES

Conformément à la réglementation en vigueur, les Francas du Gard sont assurés en qualité d'organisateur pendant le déroulement des activités.

ARTICLE VI- VIE COLLECTIVE

Respect des règles :

- Les adultes et les enfants fréquentant la ludothèque sont tenus de respecter les règles de fonctionnement et de vie collective fixées par l'équipe d'encadrement (respect des personnes et du matériel, comportement adapté, ne pas courir, ne pas crier, etc.)
- La participation active de l'adulte accompagnant est importante dans le jeu des plus petits notamment, et pour le bon fonctionnement de la ludothèque. Le rangement des jeux et des espaces nécessite une participation de chacun après leur utilisation.

L'équipe de la ludothèque se réserve le droit d'interdire l'accès à la ludothèque en cas de non-respect du règlement intérieur.